

N° de dossier :

Fiche d'inscription - Rentrée 2019
Epreuves pour l'admission dans les écoles
D'AIDE SOIGNANT en cursus Partiel
CLOTURE DES INSCRIPTIONS : 14 Septembre 2018

Etat civil

<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	
Nom de naissance :	Nom d'usage :
Prénom :	Date de naissance :
Téléphone fixe :	Lieu de naissance :
Téléphone portable :	Département de naissance :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Mail:	

Titre ou diplôme permettant l'accès à la formation
 (Cocher la case et joindre la copie du diplôme)

- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale ou de la mention complémentaire aide à domicile
- Diplôme d'Etat d'Aide Médico Psychologique
- Titre professionnel d'assistant de vie aux familles

Financement de la formation en cas d'admission

- Personnel
- Organisme financeur (Fongécif, ANFH, OPCA, ...)
- Employeur
- Autre (Conseil Général, Conseil Régional, ...)

Comment avez-vous connu l'Institut de Formation de la Croix Rouge Française ?

- Presse écrite
- Internet
- Forum
- Connaissances
- Journées portes ouvertes
- Autres : Précisez

Cadre réservé à l'institut		
<input type="checkbox"/> Pièce d'identité	<input type="checkbox"/> JDC	<input type="checkbox"/> CV
<input type="checkbox"/> Lettre de motivation	<input type="checkbox"/> Attestation employeur	<input type="checkbox"/> Diplôme
<input type="checkbox"/> Règlement	<input type="checkbox"/> Chèque n°	Banque
	<input type="checkbox"/> Espèce le	

Engagement

Je certifie exacts tous les renseignements figurant sur cette fiche d'inscription. Je reconnais être informé(e) que toute fausse déclaration entraînera automatiquement l'annulation d'une éventuelle admission. **Je reconnais que les frais d'inscription ne sont pas remboursables.**
J'accepte sans réserve le règlement qui régit le concours.

Date et signature du candidat ou du représentant légal pour les candidats mineurs, précédé de la mention « lu et approuvé »

Pièces à joindre au dossier

- Dossier d'inscription complété et signé
- Photocopie recto verso de :
 - La carte nationale d'identité en cours de validité
OU
 - Passeport en cours de validité
OU
 - Carte de séjour en cours de validité
- Attestation de suivi de la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense ou Journée Défense Citoyenneté
 - Pour les hommes nés à partir de 1979
 - Pour les femmes nées à partir de 1982
- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Attestations de travail et appréciations du ou des employeurs
- Copie du diplôme
- Règlement : 50 € de frais d'inscription

Dossier complet à retourner
à **Croix Rouge Française – IFSS**
18 rue Louis Morin
10000 TROYES

En recommandé avec accusé de réception
OU Déposé au secrétariat de l'institut

Avant le 14 septembre 2018
Cachet de la poste faisant foi

ATTENTION FERMETURE DE L'INSTITUT
du 6 au 26 août 2018

A conserver par le candidat

I. Calendrier des épreuves

	Date	Lieu	Résultats
Phase 1 : Etude des dossiers	Du 17 au 21 Septembre 2018	IFSS Troyes	26 Septembre 2018
Phase 2 : Epreuve orale d'admission	Du 5 au 9 Novembre 2018	Lieu et date précisés sur la convocation	14 Novembre 2018

II. Arrêté du 22 octobre 2005 modifié

Titre II – Contenu et organisation pédagogique de la formation

Article 19 – 1. Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou de la mention complémentaire aide à domicile qui souhaitent obtenir le diplôme d'Etat d'aide soignant sont dispensées des unités de formation 1, 4, 5 et 7. Elles doivent suivre l'enseignement des unités de formation 2, 3, 6 et 8.

Article 19 -2 Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique qui souhaitent obtenir le diplôme d'Etat d'aide soignant sont dispensées des unités de formation 1, 4, 5, 7 et 8. Elles doivent suivre l'enseignement des unités de formation 2, 3 et 6.

Article 19 - 3 Les personnes titulaires du titre professionnel d'assistant de vie aux familles qui souhaitent obtenir le diplôme d'Etat d'aide soignant sont dispensées des unités de formation 1, 4 et 5. Elles doivent suivre l'enseignement des unités de formation 2, 3, 6, 7 et 8.

Instruction N°DGOS/RH1/2014/2015 du 10 juillet 2014 relative aux dispenses de formation pour l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture

Composition du dossier

Pour les professionnels

La composition du dossier comprend :

- Le curriculum vitae
- La lettre de motivation (argumentation du parcours professionnel et des motivations pour entrer en formation)
- Les attestations de travail et appréciations du ou des employeurs

Dans la mesure où les attestations de travail ne comportent pas d'appréciation, les candidats feront établir sur papier libre une appréciation par leur supérieur hiérarchique ou leur employeur.

- Les titres ou diplômes permettant de se présenter en cursus partiel

III. Phase de sélection

La première phase de sélection consiste en l'étude des dossiers. L'examen des différentes pièces constitutives du dossier permet de retenir les candidats qui seront convoqués à l'entretien.

Les candidats dont le dossier n'a pas été retenu en sont informés par courrier.

La deuxième phase de la sélection consiste en un entretien individuel avec les candidats dont les dossiers ont été retenus.

La composition du jury pour cet entretien est identique à celle définie par l'article 9 de l'arrêté du 22 octobre 2005.

Dans un premier temps, le candidat présente son parcours, puis dans un deuxième temps, le jury engage un échange sur la base de son dossier (stages, expériences professionnelles...) afin d'évaluer l'intérêt du candidat pour la profession et sa motivation.

A l'issue des entretiens, le jury final établit une liste de classement en fonction du nombre de places ouvertes.

IV. Organisation matérielle de la sélection

Le nombre de places offertes aux candidats titulaires du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de vie Sociale ou de la mention complémentaire aide à domicile, du Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique et du Titre Professionnel d'Assistante de Vie aux Familles est de 10 au minimum et de 30 au maximum. L'Institut se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'action de formation si le quota minimum n'est pas atteint.

Les résultats des épreuves de sélection sont affichés au siège de l'institut de formation, dans un lieu accessible à toute heure à la consultation. Tous les candidats sont personnellement informés par écrit de leurs résultats.

L'admission définitive est subordonnée au règlement des frais de dossiers.

V. Art 34 de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978

Les informations que vous transmettez sont à usage exclusifs de la Croix Rouge Française et ne seront en aucun cas transmises à des tiers sans votre accord préalable.

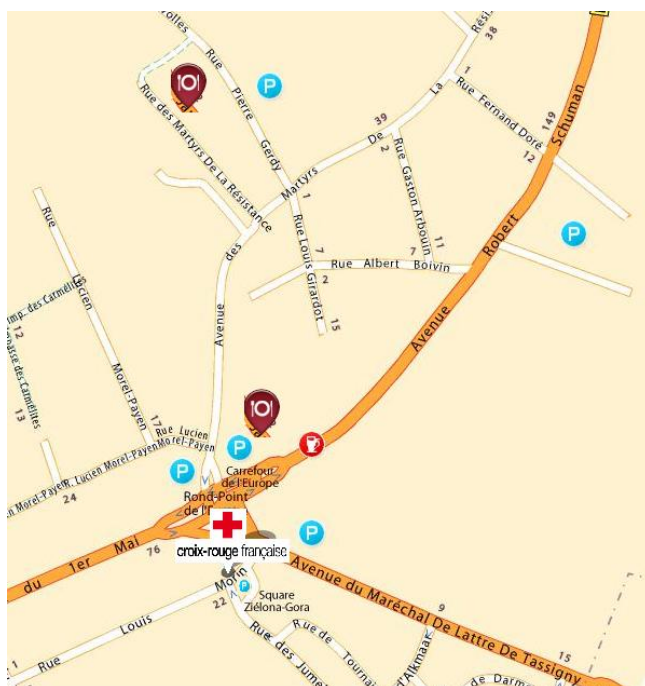
Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dite « informatique et libertés », vous pouvez obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant. Pour exercer ce droit, écrivez à l'institut de formation sanitaire et sociale - Croix Rouge Française - 18 rue Louis Morin – 10000 Troyes.

Informations relatives à l'organisation de la formation

Dates de formation

Du Mars 2019 au Novembre 2019

Lieu de formation



Croix Rouge Française – Institut de formation sanitaire et sociale
18 rue Louis Morin
10000 Troyes

Pas de salle de restauration sur place
Pas de logement étudiant à proximité de l'institut.

Dans un intérêt pédagogique, l'institut propose un éventail de stages qui occasionne des déplacements et parfois des frais d'hébergement. Un moyen de locomotion est donc indispensable.

Horaires de formation

De 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h 15 du lundi au vendredi

Coût de la formation

Frais pédagogiques : nous consulter pour l'obtention d'un devis individualisé
Frais de dossier : 100€

Frais annexes :

- Tenues de stage : frais à prévoir à l'entrée en formation
- Déplacements en stage
- Hébergements pendant les stages

Vous êtes salarié en CDI

Vous devez :

- Justifier de 24 mois d'activité salariée, consécutif ou non, dont 12 mois d'ancienneté dans une entreprise du secteur privé, au cours des 5 dernières années

Démarches :

- Prendre contact avec le Directeur des Ressources Humaines de l'entreprise
- Demander le nom de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA)
- Prendre contact avec l'OPCA pour demander un dossier de Congé Individuel de Formation (CIF)
- Constituer votre dossier de demande de prise en charge
- Parallèlement constituer votre dossier d'inscription au concours

ATTENTION : votre dossier de demande de financement doit être déposé :

- UNIFAF : avant le 31 juillet 2018
- FONGECIF Grand Est : avant le 15 juin 2018
- UNIFORMATION : avant le 14 avril 2018
- ANFH : entre le 23 avril 2018 et le 28 mai 2018

Vous êtes salarié en CDD

Vous devez :

- Justifier de 24 mois d'activité salariée, consécutif ou non, au cours des 5 dernières années dont 4 mois consécutifs ou non au cours des 12 derniers mois (la durée passée en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage est prise en compte)

Démarches :

- Prendre contact avec le Directeur des Ressources Humaines de la dernière entreprise si le CDD est terminé
- Demander le nom de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA)
- Prendre contact avec l'OPCA pour demander un dossier de Congé Individuel de Formation (CIF)
- Constituer votre dossier de demande de prise en charge
- Parallèlement constituer votre dossier d'inscription au concours

ATTENTION : votre dossier de demande de financement doit être déposé :

- UNIFAF : avant le 31 juillet 2018
- FONGECIF Grand Est : avant le 15 juin 2018
- UNIFORMATION : avant le 14 avril 2018
- ANFH : entre le 23 Avril 2018 et le 28 Mai 2018

Vous souhaitez utiliser vos heures de CPF (ex DIF)

Qui peut en bénéficier ?

- demandeur d'emploi
- personnes sans emploi
- les jeunes sortis du système scolaire en recherche d'emploi

Chaque personne peut mobiliser son CPF **sans avoir à demander l'accord de Pôle emploi**. La formation sera prise en charge par le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels. Toutefois, celle-ci fera l'objet d'un financement sous réserve de crédits suffisants sur le Compte Personnel de Formation et que la formation demandée soit « éligible ».

Démarches :

- Créer votre compte CPF sur <http://www.moncompteformation.gouv.fr/>
- Constituer votre dossier de demande de prise en charge
- Parallèlement constituer votre dossier d'inscription au concours

Vous êtes commerçant

Démarches :

- Prendre contact avec l'AGEFICE pour demander un dossier de demande de prise en charge
- Constituer votre dossier de demande de prise en charge
- Parallèlement constituer votre dossier d'inscription au concours

Vous êtes artisan

Démarches :

- Prendre contact avec le FAFCEA pour demander un dossier de demande de prise en charge
- Constituer votre dossier de demande de prise en charge
- Parallèlement constituer votre dossier d'inscription au concours

Vous êtes dans une autre situation

**CONTACTEZ
NOUS**

CROIX ROUGE FRANCAISE IRFSS GRAND EST

Institut de Troyes

18 rue Louis Morin – 10000 TROYES

Tel : 03 25 81 41 00 – Fax : 03 25 46 18 43

Mail : ifss.troyes@croix-rouge.fr

Retrouvez toutes nos formations sur le notre site internet :

<http://irfss-champagne-ardenne.croix-rouge.fr>